

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Etude d'approvisionnement électrique d'origine
éolienne dans le cadre d'un futur Contrat d'Achat
Direct d'Electricité Renouvelable**

Maître d'ouvrage



Hôtel de Ville et de Pays

23 Place de la République

53204 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

Article 1 - PREAMBULE	3
Article 2 - OBJET DU MARCHE.....	3
Article 3 - MODALITES DE REPONSES	3

ARTICLE 1 - PREAMBULE

Depuis près de 20 ans, la communauté de communes conduit une politique de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables sur son patrimoine ainsi qu'à l'échelle territoriale (bois-énergie, biogaz, photovoltaïque et éolien).

Dans le cadre de l'accélération du développement des énergies renouvelable sur son territoire, la collectivité soutient l'émergence de projets s'inscrivant dans une logique de « circuit-court » de l'énergie favorisant ainsi la consommation locale de l'énergie produite sur son territoire. L'ambition de la collectivité est ainsi de contribuer au développement d'une véritable communauté énergétique locale.

Dans cet esprit, la communauté de communes a mis en place en 2020 l'une des toutes premières opérations d'autoconsommation collective en Région Pays de la Loire permettant de fournir en électricité plusieurs bâtiments communaux et intercommunaux.

Au-delà des moyens de production photovoltaïques qu'elle continue de développer sur les toitures de son patrimoine, la collectivité souhaite compléter son mix énergétique en faisant appel à une production éolienne.

Pour répondre à cet objectif, elle souhaite recourir à un Contrat d'Achat Direct d'Electricité Renouvelables (CADER) en contractualisant avec un Producteur en capacité de couvrir ses besoins électriques ainsi que ceux de la Ville de Château-Gontier-sur-Mayenne à hauteur de **4,7 GWh/an maximum** à partir du 2nd semestre 2027.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

La collectivité lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est de :

- identifier les Producteurs d'électricité éolienne intéressés pour fournir à la collectivité 4,7 GWh/an d'électricité dans le cadre d'un futur contrat CADER
- collecter les courbes de charges de la production éolienne qui serait fléchée vers ce contrat

Ainsi, par le présent AMI, la collectivité invite les sociétés à exprimer leur intérêt à participer à un Marché public visant à contractualiser un Contrat d'Achat Direct d'Electricité Renouvelable.

Une consultation ultérieure permettra à la collectivité de retenir le producteur avec lequel elle contractualisera pour l'achat d'électricité.

Les sociétés sont invitées à répondre avec soin au présent AMI selon les modalités arrêtées ci-après.

La communauté de communes se réserve le droit d'utiliser ou non tout ou partie des réponses qui seront apportées, de manière anonyme.

En effet, ces données pourront être transmises à un prestataire extérieur dans le cadre d'une étude préalable au lancement du CADER.

ARTICLE 3 - MODALITES DE REPONSES

Les pièces suivantes sont demandées :

- Une note succincte présentant le parc éolien (en projet ou non) sur le plan technique :

- plan d'implantation des éoliennes et des points de livraison,
 - caractéristiques techniques des éoliennes,
 - productible annuelle en P50 et P90
- La courbe de charges (pas de temps 30min minimum) correspondant à une production électrique annuelle d'environ 4,7 GWh/an. Ces données devront être transmises selon les hypothèses P50 et P90 et sous format .xls ou .csv.

Les documents demandés sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation : <https://marches-securises.fr>

La présentation est libre.

Date limite de remise des propositions : mercredi 4 juin 2025 – 12 h